



Mamoudzou, le 05 mars 2021

Les élus de Mayotte

A

Monsieur Sébastien LECORNU
Ministre des Outre-Mer

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre délégué, chargé des Transports

Objet : demande de nouvelles mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de la COVID 19, pour le secteur des transports scolaires de Mayotte

Messieurs les Ministres,

Par arrêté préfectoral en date du 4 février 2021, l'Etat a décidé d'un confinement généralisé pour le Département de Mayotte afin de faire face à la flambée des contaminations au coronavirus constatées par les services de santé.

Comme lors du premier confinement, cette décision a été accompagnée par de mesures de soutien à l'endroit de l'ensemble des acteurs économiques, notamment par l'adaptation du code de la commande publique.

Pour le secteur des transports, dont le transport scolaire pour Mayotte, les dispositions de l'ordonnance n° **2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique**, permettaient en son article 6.4 aux entreprises de pouvoir faire face à l'ensemble des charges fixes et de maintenir la rémunération des salariés par le paiement normal des services par le Conseil départemental, déduction faite des seuls coûts kilométriques.

Or, les dispositifs d'urgence relevant de cette ordonnance ne s'appliquent plus au niveau national et aucune adaptation réglementaire n'a été prise pour le seul territoire de Mayotte qui se retrouve totalement confiné avec les transports scolaires suspendus en raison de la fermeture des établissements scolaires.

Afin de soutenir ces entreprises et de limiter l'impact de cette interruption du service, les élus de Mayotte demandent la possibilité de pouvoir indemniser les transporteurs sur la base des dispositions suscitées, **par une nouvelle réadaptation du code de la commande publique** pour Mayotte.

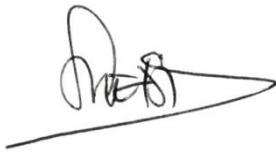
Persuadé de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

Le Député Mansour KAMARDINE

La Députée Ramlati ALI

Le Sénateur Abdallah HASSANI

Le Sénateur Thani MOHAMED SOILIH



Le Président du Conseil départemental
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



Le Président de l'Association des Maires
Madi MADI SOUF

Copie :

- Ministre le Préfet de Mayotte
- Sociétés des transports